

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

UNE VOIE ENCORE À CONSTRUIRE

ANALYSE

P.2 Poser les bonnes bases

DÉCRYPTAGE

P.7 Le B.A.-ba de la HVE

TÉMOIGNAGE

P.9 Jouer collectif de A à Z

GRANDES CULTURES

P.11 Conquérir le volet
phytosanitaire



Les filières agricoles s'organisent pour amener les agriculteurs vers la Haute valeur environnementale. Elle reste aujourd'hui concentrée sur la viticulture.

POSER les bonnes bases

La Haute valeur environnementale pourrait devenir le label de référence entre l'agriculture conventionnelle et biologique. Pourtant, malgré une certaine euphorie autour de la démarche, cette dernière en est encore à ses balbutiements. Entre espoirs et craintes, les acteurs agricoles doivent réussir à poser les fondements pour permettre à la HVE de se développer dans la bonne direction.

Par **Stéphanie Ayrault**

En un an, le nombre d'exploitations en Haute valeur environnementale a plus que triplé, avec 5 400 fermes au 1^{er} janvier 2020. Les organisations de producteurs et les entreprises de l'aval n'hésitent pas à afficher leurs objectifs ambitieux en la matière. Lancée il y a dix ans, l'engouement soudain pour la HVE, soit le niveau le plus exigeant de la certification environnementale, s'explique par plusieurs raisons : un regain d'intérêt des politiques (voir encadré), la création d'un logo valorisable sur les produits, l'implication des ONG,

ou encore la reconnaissance avec des démarches existantes. La HVE est ainsi pressentie pour prendre la place convoitée, laissée entre l'agriculture conventionnelle et biologique. « *Ily a une réelle volonté de montée en gamme de la production alimentaire française*, explique Benjamin Perdreau, responsable RSE à la Coopération agricole. *La HVE est une réponse aux attentes croissantes des consommateurs, notamment vis-à-vis des pesticides, et des industriels. Nous essayons de favoriser les échanges entre les coopératives sur le sujet : les*

Benjamin Perdreau,
La Coopération agricole



« La HVE doit permettre une valorisation économique. »

discussions sont particulièrement dynamiques sur la viticulture et sur les métiers du grain. »
Les négociants marquent aussi ...

un vif intérêt pour la HVE. « *La communication ambiante fait bouler de neige. Les entreprises et les agriculteurs sont demandeurs, mais avec une forte hétérogénéité dans leur niveau d'engagement actuel*, explique Sandrine Hallot, directrice du pôle produits, marché et services à la Fédération du négoce agricole. *Nous avons organisé une tournée en région sur la HVE, à la fin de l'année 2019 et au début 2020.* »

INCERTITUDE SUR LA VALORISATION ÉCONOMIQUE

Même si l'accélération est forte, la HVE reste encore anecdotique. Gaétane Le Breuil, responsable environnement et appro métiers du grain à la Coopération agricole met en lumière un paradoxe : « *La connaissance de la HVE par le*

DES OBJECTIFS DANS LE PLAN BIODIVERSITÉ ET LA LOI ÉGALIM

Si la certification environnementale a été lancée en 2011, la démarche est « ressortie des tiroirs » il y a deux ans. En 2018, le plan biodiversité inscrit l'objectif de 50 000 fermes en HVE d'ici à 2030. La même année, la loi issue des États généraux de l'alimentation instaure, pour la restauration collective, la possibilité d'introduire des produits issus d'exploitations certifiées de niveau 2 jusqu'en 2029, puis uniquement en HVE à partir de 2030, dans la part des 50 % obligatoires d'aliments bio ou de qualité.

consommateur viendra avec son déploiement. Mais d'un autre côté, il faut de la demande pour qu'elle se développe ! La percée de la HVE ne peut alors se faire qu'avec une véritable impulsion de tous les acteurs de la chaîne alimentaire, dans un esprit de co-construction. » L'association nationale pour le développement de la HVE mène son travail dans ce sens. « *Afin d'approvisionner à grande échelle les magasins, nous devons organiser la filière, avec des enseignes*

Sandrine Hallot,
Fédération du négoce agricole



« La HVE nécessite un accompagnement fort des agriculteurs. »

qui jouent le jeu du partenariat, et sortir des circuits standards à bas prix », martèle Laurent Brault, ...



Solutions biostimulantes et algo-sourcées !

Le groupe Olmix, acteur mondial des solutions algo-sourcées et des biotechnologies marines, propose aux agriculteurs une nouvelle offre de solutions naturelles et toujours plus innovantes pour les sols et les plantes.

À la clé : rendement et qualité des récoltes.



Lise Mopin,
réseau des
chambres
d'agriculture



« Nous allons accentuer
les formations cette année. »

Laurent Brault,
association HVE



« Nous devons construire
le modèle économique
avec tous les acteurs. »

responsable du développement de la certification à l'association HVE. Pourtant, la question de la valorisation reste une crainte largement partagée : les agriculteurs redoutent que la HVE ne devienne un simple accès au marché. En effet, certaines structures de l'aval considèrent la HVE comme un sésame pour être référencé et une norme de production vers laquelle l'agriculture doit tendre. « L'incertitude pèse sur le prix payé par l'aval : ce mode de production coûte plus cher », insiste Sandrine Hallot.

ENCLANCHER LE DÉVELOPPEMENT SUR TOUTES LES FILIÈRES

La viticulture représente aujourd'hui 90 % des exploitations certifiées en HVE. Elle doit désormais se développer sur toutes les cultures. « La certification est plus complexe pour la polyculture-élevage puisque c'est l'ensemble de l'exploitation qui est certifiée », explique Benjamin Perdreau. Elle est aussi plus difficile à atteindre pour les éleveurs ainsi que pour les céréaliers sur la partie phytosanitaire. C'est

d'ailleurs une des raisons pour lesquelles certaines coopératives regardent encore d'assez loin la HVE. » Pourtant, l'association ne souhaite pas assouplir le référentiel afin de ne pas galvauder la démarche et perdre en route le soutien des ONG, indispensable à la réussite de la HVE. « Nos audits ont validé l'accessibilité à tous,

même à l'élevage », insiste Laurent Brault. Chaque filière doit prendre le temps de se l'approprier. »

DES CONSEILLERS MIEUX FORMÉS

Les chambres d'agriculture estiment également qu'il faut encore du temps pour prendre en ...

GRAND FRAIS ACCOMPAGNE LES PRODUCTEURS



© Grand Frais

Grand Frais communique, dans ses magasins, sur la HVE auprès du consommateur.

« Dans nos magasins Grand Frais, qu'alimente Prosol sur la partie fruits et légumes, crèmerie et poisson, nous avons choisi, il y a un an, de développer la HVE, explique Manon Belin, coordinatrice projets agricoles Prosol. Par rapport au bio, ce référentiel prend en compte d'autres aspects comme la préservation de la biodiversité. » Aujourd'hui, 80 fournisseurs de Prosol sur 500 sont certifiés HVE. L'entreprise espère progresser jusqu'à 80 % sur les fruits et légumes d'ici à 2022. « Nous n'obligerons en aucun cas les agriculteurs à adopter le référentiel, qui reste une démarche volontaire, poursuit-elle. Toutefois, pour les inciter, nous leur expliquons nos motivations et nous allons sur le terrain pour les aider, même si nous ne remplaçons pas leurs conseillers. »

Les produits HVE ne bénéficient pas de primes supplémentaires. « Nous voulons qu'ils restent accessibles pour les consommateurs », ajoute Manon Belin. La HVE est en train de devenir une norme de production. » La structure va développer la communication dans les magasins, sur les ardoises où les prix sont affichés, sur des dépliants, le site Internet ainsi que les réseaux sociaux.

main le dispositif. « Nous devons former les conseillers à la HVE, notamment sur les secteurs hors viticoles, explique Lise Mopin, en

charge de ce dossier au sein du réseau des chambres d'agriculture. Ils doivent mieux comprendre le référentiel et disposer de compé-

tences transversales sur toutes les filières pour accompagner au mieux les agriculteurs dans cette voie. » 



© BNIC/Stéphane Charbeau

50 % du vignoble du Cognac pourrait être engagé dans la HVE d'ici à 2025.

COGNAC, LA HVE INTÉGRÉE DANS UNE CERTIFICATION FILIÈRE

Le système de Certification environnementale de la filière Cognac combine la HVE avec d'autres exigences. Lancée en 2016, cette démarche propose une première étape constituée de formations et de mise en oeuvre de bonnes pratiques. L'objectif est d'engager les 4300 viticulteurs d'ici à la fin 2021 et d'atteindre 50 % des 78 000 hectares du vignoble certifiés d'ici à 2025. Actuellement une quinzaine de vigneron ont passé ce cap : plus de 2300 sont engagés et une centaine seront certifiés d'ici à la fin de l'année. La valorisation économique est en réflexion mais n'est pas aujourd'hui au cœur de la stratégie, qui mise davantage sur le partage des connaissances et l'accompagnement.

Patrick Raguenaud,
président du Bureau national
interprofessionnel du Cognac,
BNIC



**« Il s'agit d'un investissement collectif
d'avenir pour la pérennité de notre vignoble,
des exploitations et des revenus. »**

1^{er} producteur d'azote en France Borealis L.A.T partenaire de votre fertilisation



Haute qualité physique

Densité élevée et granulométrie optimisée pour un épandage homogène y compris en grande largeur



Nutrition équilibrée

Des éléments nutritifs hautement solubles et directement assimilables couvrant l'ensemble des besoins



Répartition optimale

L'association des éléments nutritifs au cœur de chaque granulé

Découvrez notre large gamme d'engrais !
Engrais azotés simples, azotés soufrés et engrais composés NPK

Pour plus d'informations, contactez notre service agronomie : agronomy@borealisgroup.com ou consultez notre site www.borealis-lat.com



Accompagnez vos adhérents vers une agriculture de précision

Créez avec eux votre réseau de stations météo ultra-locale



Plus de 100 groupements nous font déjà confiance



Apportez un service innovant et collaborez avec vos agriculteurs



Connectez vos adhérents aux stations et à vos OAD



Proposez un conseil indépendant avec la météo ultra-locale



Maillez votre territoire et raccordez vos TC aux données 24/7

Créez votre réseau :

sencrop.app/magenligne-HVE



09 72 60 64 40
(Appel non surtaxé)

LE B.A.-BA de la HVE

Pour beaucoup de conseillers, la HVE manque encore de clarté. Thématiques, modes de calcul, audits, logo : tels sont les points clés de cette démarche destinée à évaluer la performance environnementale des exploitations.

Par **Stéphanie Ayrault**

La Haute valeur environnementale, ou HVE, correspond au troisième et dernier niveau de la certification environnementale. Elle permet d'attester que la pression de l'exploitation sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages) est réduite le plus possible.

→ La HVE repose sur des objectifs de résultats relatifs à quatre modules : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation. Chaque bloc s'articule autour de plusieurs indicateurs évalués en vue d'établir une note globale (voir encadré). Elle doit être supérieure à dix pour chacun des thèmes.

→ La performance agroécologique de l'exploitation est validée par des audits : ils peuvent être gérés



© association HVE

Un logo HVE, accompagné d'une mention « Issu d'une exploitation Haute valeur environnementale », peut être apposé sur les produits bruts et transformés qui contiennent au moins 95 % de matières premières issues d'exploitations HVE. Il existe en deux couleurs, ocre et noire.

individuellement ou collectivement à l'échelle d'un territoire.

→ La Commission nationale de certification environnementale (CNCE) a la charge de mettre en œuvre le dispositif. Elle est composée de

représentants de l'État, des syndicats agricoles, d'associations agréées pour la protection de l'environnement, de l'industrie agro-alimentaire, de la distribution et d'organisations de consommateurs. La CNCE définit les plans de contrôle. □

REPÈRES

DES INDICATEURS POUR QUATRE MODULES

BIODIVERSITÉ
% de SAU en infrastructures agroécologiques, prairies permanentes, poids de la culture principale, nombre d'espèces végétales cultivées et d'espèces animales élevées, présence de ruches, nombre de variétés, races ou espèces menacées.

DÉPENDANCE AUX INTRANTS AZOTÉS
Part de surface non fertilisée, bilan azoté, outils d'aide à la décision (OAD), couverture automnale des sols, part des légumineuses.

DÉPENDANCE AUX PHYTOSANITAIRES
Part de surface non traitée, indicateur de fréquence de traitements (IFT), méthodes alternatives à la lutte chimique, mesures agro-environnementales, conditions d'application des traitements, diversité variétale, couverture végétale inter-rang.

DÉPENDANCE À L'EAU
Part de surfaces non irriguées, part des prélèvements hors période d'étiage, pratiques économes en eau, adhésion à une démarche collective, outils d'aide à la décision (OAD), matériel optimisant les apports d'eau, enregistrement des pratiques d'irrigation.

Pour les cultures hors sol, les surfaces équipées de systèmes de recyclage ou de traitement des eaux d'irrigation sont également prises en compte.



JOURNÉE DE LUTTE CONTRE
LA DÉSSERTIFICATION ET
LA SÉCHERESSE

**QUELLE SERA
LA DEMANDE EN EAU
DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE
D'ICI LE MILIEU DU XXI^{ÈME} SIÈCLE ?**

**ELLE POURRAIT ATTEINDRE
10-13 TRILLIARDS M³
CHAQUE ANNÉE,**

**JUSQU'À 3.5
FOIS PLUS QUE LA CONSOMMATION TOTALE
D'EAU DOUCE DE L'HUMANITÉ AUJOURD'HUI.**

À ce jour, deux milliards d'hectares de terres, autrefois productives, sont devenus incultes. Il s'agit d'un scénario qui pourrait s'aggraver au cours des prochaines décennies, laissant des milliers de personnes sans nourriture. C'est pourquoi une nouvelle prise de conscience environnementale est nécessaire pour une meilleure gestion des ressources en eau. C'est un défi que Valagro, grâce à la recherche et à l'innovation, a accepté de relever depuis longtemps. **Nous voulons créer un monde plus durable pour les générations futures.**

 **Valagro**[®]
Where science serves nature



Les équipes et les agriculteurs de la Dauphinoise, lors du lancement de la démarche Blé CRC HVE.

JOUER COLLECTIF de A à Z

Coopératives et négoce constituent des acteurs clés du déploiement de la HVE. En amont, ils accompagnent collectivement les agriculteurs dans les transitions. En aval, ils structurent des partenariats pour créer des filières de transformation. Sécuriser la production, tout en trouvant une valorisation économique rémunérant les efforts des agriculteurs : un équilibre pas toujours facile à trouver, surtout en grandes cultures.

Par **Julia Landrieu**

La HVE est née d'initiatives individuelles en vigne. Aujourd'hui, elle se développe sur toutes les cultures, principalement de manière collective, sous l'impulsion de coopératives et de négoce. La stratégie d'entreprise de ces derniers et leurs préoccupations varient cependant d'une production à l'autre. « *En vigne, la HVE est devenue un critère de sélection et une condition sine qua non d'accès au marché* », explique Pascal Pusset, directeur qualité d'Armbuster. Le négoce accompagne techniquement et administrativement l'agriculteur,

mais ne collecte pas la production finale. En grandes cultures, l'engagement dans les filières des organismes stockeurs, notamment en céréales, les obligent à être davantage proactifs.

S'APPUYER SUR LES CAHIERS DES CHARGES DES FILIÈRES

« *Nos industries de première et de seconde transformation en France ne reçoivent pas de demande de la grande distribution pour des produits HVE, à l'exception d'Agromousquetaires qui s'est engagé au niveau des meuneries. Nous*

travaillons toutefois avec nos clients pour structurer l'offre », poursuit Pascal Pusset.

« *Tout l'enjeu est de savoir si le client final sera prêt à payer plus cher pour des produits HVE, estime Philippe Lefèbvre, directeur du métier du grain, des filières et du développement durable à la Dauphinoise (38). Elle ne garantit pas à elle seule une rémunération supplémentaire pour l'agriculteur. Ce sont les partenariats entre les acteurs de la filière et les cahiers des charges dans lesquels la certification est intégrée qui portent cette valorisation.* » L'entreprise a ...



Pascal Pusset,
directeur qualité
d'Armbruster (68)

**ENGAGER
LES TRANSITIONS AVANT
DE SUBIR UNE TROP FORTE
PRESSION DU MARCHÉ**

Certaines espèces telles que la betterave et le maïs sont pénalisées en l'état actuel du référentiel. Pour elles, les principaux changements au niveau des pratiques concernent la stratégie phytosanitaire ou l'irrigation. C'est là que notre accompagnement prend tout son sens ! La certification est bien évidemment possible en grandes cultures mais il est préférable d'engager ces transitions avant de subir une trop forte pression du marché comme c'est le cas aujourd'hui en vigne.

été l'une des premières coopératives céréalières à s'engager dans la HVE en grandes cultures, dès 2018. Elle compte désormais 120 exploitations labellisées, dont près de 90 en grandes cultures, soit près de 10 000 hectares couverts. Elle a structuré plusieurs partenariats en meunerie autour de la HVE, comme avec Agromousquetaires mais pas seulement. La Dauphinoise réfléchit aussi à un autre levier pour mieux rémunérer les agriculteurs : les Paiements pour services environnementaux (PSE), destinés aux exploitants qui, au travers de la HVE, tentent de

COOPÉRATIVES ET CHAMBRES D'AGRICULTURE MUTUALISENT LEURS EFFORTS EN OCCITANIE

Les coopératives et les négoce n'avancent pas seuls dans la certification HVE. En novembre 2019, la section Vignerons coopérateurs d'Occitanie a signé une convention avec les chambres d'agriculture de la région pour accompagner des viticulteurs dans cette démarche. « Notre objectif est de constituer un groupe solide de techniciens informés et formés à la HVE, issus des coopératives, des chambres et pourquoi pas d'autres réseaux. Nous souhaitons qu'ils puissent faire redescendre les évolutions de la HVE rapidement sur le terrain auprès des agriculteurs, explique Ludovic Roux, président de la section Vignerons coopérateurs Occitanie de la Coopération agricole. Une trentaine de techniciens ont déjà suivi la formation. Nous adaptons notre aide en fonction des besoins des coopératives. Si elles sont trop petites pour un recrutement, nous leur mettons à disposition un technicien de la chambre ou cherchons à mutualiser un conseiller pour plusieurs entreprises. »

réduire leur utilisation de produits phytosanitaires et d'augmenter la biodiversité.

GÉRER LE RISQUE ET ACCOMPAGNER LA RUPTURE

La HVE impose des contraintes sur les techniques de production, mais pas d'exigences qualitatives du produit final : résidus de pesticides, présence de mycotoxines, taux de protéine, etc. « C'est pourquoi la HVE s'adosse toujours à un cahier des charges, souligne Philippe Lefèbre. En revanche, elle constitue un bon socle pour accéder aux critères de plusieurs cahiers des charges. Cette certification pose aussi la question de la gestion du risque. Une baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires se traduit par une possibilité de perdre du rendement certaines années ou de devoir déclasser des productions en termes de qualité. » Pour en partie réduire ce risque, les distributeurs se sont d'abord tournés vers les agriculteurs les plus avancés techniquement, dont les pratiques répondaient déjà, ou presque, aux exigences de la HVE. L'heure est désormais au déploiement. La Dauphinoise vient par exemple de déposer trois candidatures pour des groupes 30 000, prévus par le plan Éco-

phyto. Une trentaine d'agriculteurs seront accompagnés dans le changement de pratiques et la certification HVE. ☺



Philippe Lefèbre,
directeur du métier du grain,
du développement des filières et
du développement durable à la
Dauphinoise (38)

**ACCOMPAGNER
L'AGRICULTEUR
DANS LA RUPTURE**

L'agriculteur qui veut se lancer dans la HVE doit engager une rupture. C'est à nous, en tant que coopérative, de trouver les leviers pour pérenniser ces changements. La HVE impose une vision à long terme, et pas seulement d'être opportuniste en réaction aux cours du marché.

CONQUÉRIR LE VOLET phytosanitaire

Sur les quatre piliers de la certification HVE, le volet phytosanitaire s'avère le plus compliqué à réussir en grandes cultures. La quantité de produits consommée est loin d'être le seul critère à peser dans la balance. Explications avec Damien Ferrand, responsable du pôle conseil et R&D à la Dauphinoise.

Par **Julia Landrieu**

Pour obtenir la certification environnementale, l'agriculteur doit cumuler au minimum dix points sur chaque pilier : biodiversité, fertilisation, gestion de l'irrigation et stratégie phytosanitaire. Si ce dernier comprend neuf items, seuls cinq concernent les grandes cultures pour un total de 30 points (voir encadré ci-dessous). La vigne

ou l'arboriculture ont accès à neuf points supplémentaires, grâce à la diversité spécifique et variétale ainsi que l'enherbement inter-rangs. C'est pourquoi ce pilier est l'un des plus difficile à valider en grandes cultures. Dans la pratique, l'acquisition des dix points minimum dépend de la consommation de produits phytosanitaires, mais aussi de la situation géographique

de l'exploitation et de son assolement.

PROPOSER UNE PANOPLIE DE SOLUTIONS AUX AGRICULTEURS

« Si l'exploitation n'est pas éligible aux MAEc ciblées, elle ne peut pas prétendre aux dix points de cet item. Il ne lui reste alors ...

COMMENT GAGNER DES POINTS EN GRANDES CULTURES ?



Surface non traitée

Ratio entre la SAU non traitée et la SAU totale de l'exploitation. La surface non traitée comprend les parcelles en bio, en conversion, celles ne recevant aucun traitement, les ZNT et les installations agroécologiques (IAE) : haies, tourbières, jachères, mares, etc.

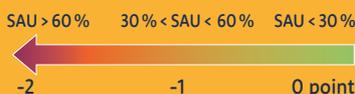


Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT)

Calcul de l'IFT herbicide et hors herbicide, par rapport à un IFT régional de référence.



Perte de points si la surface en maïs, tournesol, graminées et légumineuses fourragères dépasse certains seuils. Toutefois, la note de l'agriculteur sur l'item IFT ne peut descendre en dessous de zéro.



Conditions d'application visant à limiter les fuites dans le milieu

Utilisation de matériel dont les performances vont au-delà des obligations réglementaires, comme les systèmes anti-gouttes à la rampe du pulvérisateur, les matériels permettant de localiser le traitement, l'aménagement de l'aire de remplissage et de lavage.



Méthodes alternatives à la lutte chimique

Part de la SAU sur laquelle est utilisée au moins une méthode de désherbage mécanique ou de biocontrôle qui permet l'économie de produits phytosanitaires.



Mesure agro-environnementale et climatique (MAEc)

Part de la SAU engagée dans une MAE visant la réduction de la consommation de produits phytosanitaires.



que 20 points », souligne Damien Ferrand, responsable du pôle conseil et R&D à la Dauphinoise (38). Obtenir les cinq points avec l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) s'avère également difficile. « Pour y parvenir, l'agriculteur doit avoir un IFT au moins deux fois inférieur à l'IFT régional de référence. Or, celui de la région Rhône-Alpes est déjà bas », poursuit-il. Le conseiller construit un tableau de bord avec les agriculteurs qu'il accompagne afin d'identifier les leviers à activer et suivre les changements de pratiques. La modification de l'assolement ou des pratiques culturales peut contribuer à abaisser l'IFT et à augmenter la part des surfaces non traitées. Mais les conséquences ne sont pas toujours neutres pour l'exploitation. « Nous réfléchissons à trouver des espèces qui ne requièrent pas ou peu de traitements, comme le sarrasin

Damien Ferrand,
responsable du pôle
conseil et R&D à la
Dauphinoise (38)



« Si l'exploitation n'est pas éligible aux MAEc ciblées, il ne lui reste que 20 points possibles. »

ou le lin, explique Damien Ferrand. *Encore faut-il leur trouver des débouchés !* » Une exploitation peu diversifiée, sans prairie, ou qui compte une part importante de colza dans sa sole aura du mal à obtenir la certification. Dans ce cas, Damien Ferrand joue sur deux actions principales : restreindre la surface de colza et allonger la rotation, ou la semer avec une culture associée afin de réduire la consommation d'herbicide par exemple. 

Référence agro est une publication de : Terre-écoc - 3 rue Lespagnol, 75 020 Paris Tél. : 0147701997 - (www.terre-ecos.com)
Mails sur le principe : p.nom@terre-ecos.com • Numéro de commission paritaire : en cours • Directeur de la publication : Thomas Turini • Responsable du numéro : Stéphanie Ayraut
• Journaliste : Julia Landrieu • Publicité et abonnements : Julia Even • Directeur commercial : Albert Butet
Toute reproduction du contenu de **Référence agro** est interdite sans l'accord de l'éditeur.

Photo couverture : © association HVE

le
“FRENCH FLAIR”
ça se cultive !



Semences de France,
*une culture d'avance !



Le 1^{er} mélange Colza + Légumineuses prêt à semer !